



Changer de cap: investir dans la prévention

PRÉVENTION | AIDE | RECHERCHE

Le panorama suisse des addictions 2026

Quelles sont les tendances actuelles de la consommation d'alcool, de tabac et de nicotine, de drogues illicites et de médicaments psychoactifs en Suisse ? Quels problèmes se manifestent en lien avec les activités en ligne et les jeux de hasard et d'argent ? Ce panorama annuel répond à ces questions en présentant des faits et des chiffres, établit des liens et formule des recommandations de mesures politiques.

Table des matières

Changer de cap : investir dans la prévention	3
L'essentiel en bref	5
Alcool	7
Produits tabagiques et nicotiniques	12
Cannabis	18
Cocaïne, héroïne, ecstasy, etc	23
Médicaments psychoactifs	28
Jeux de hasard et d'argent	34
Activités en ligne	39

Contact

Addiction Suisse



Monique Portner-Helfer
Porte-parole
mportner-helfer@addictionsuisse.ch
021 321 29 74



Markus Meury
Porte-parole
mmeury@addictionsuisse.ch
021 321 29 63

PANORAMA SUISSE DES ADDICTIONS 2026

Alors que les primes maladie explosent, l'État coupe dans la prévention. Cherchez l'erreur...

Les primes d'assurance maladie augmentent chaque année et les autorités politiques cherchent désespérément des solutions pour réduire les coûts. Les addictions et problèmes associés montrent pourtant un paradoxe criant : ils causent des souffrances humaines majeures et coûtent environ 8 milliards de francs par an, dont une grande partie est supportée par les payeurs de primes. La prévention permet de réduire ces coûts, mais elle reste négligée. Il est temps de changer de cap et d'investir dans la prévention au lieu de subir les dégâts.

Une étude publiée en 2021 a estimé les coûts économiques des addictions en Suisse à 8 milliards de francs suisses environ par an. Cette somme englobe les pertes pour les entreprises (3.4 milliards) et les coûts pour le système de santé (3.8 milliards, avant tout pour les maladies liées aux consommations). Ces coûts pèsent non seulement sur les cantons (les hôpitaux, etc., donc les contribuables), mais aussi sur les payeurs de primes, qui doivent en assumer 60 % environ. Cela représente jusqu'à 1000 francs par an pour une famille de quatre personnes.

À ces coûts s'ajoutent d'immenses souffrances : chaque année en Suisse, plus de 10 000 personnes décèdent des suites de la consommation de substances et des dizaines de milliers d'individus sont pris au piège de la dépendance.

Chaque franc investi dans la prévention permet de réduire les coûts

Malgré cela, les problèmes d'addiction ont été relégués à l'arrière-plan ces dernières années au niveau politique :

- Avec les coupes déjà décidées avant le programme d'économies de la Confédération, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) perd environ 10 % de son budget pour la prévention et l'aide en matière d'addictions.
- L'Enquête suisse sur la santé (ESS) et le monitoring des traitements dans le domaine des addictions subiront également des coupes importantes. Faudra-t-il naviguer à l'aveugle face aux crises actuelles et à venir dans le domaine des drogues ?
- Dans le cadre des mesures d'économie, il est prévu de fusionner la stratégie Addictions et la stratégie Prévention des maladies non transmissibles. Avec ce regroupement, la prévention des addictions risque d'avoir encore moins de poids.

Les budgets alloués à la prévention des addictions étant également sous pression dans les cantons, ce désengagement entraînera une hausse des coûts de la santé.

Signe du peu d'intérêt porté en Suisse à la dimension économique de la prévention, la [dernière étude](#) disponible sur le sujet date de 2009. Celle-ci estimait que chaque franc investi dans la prévention permettait d'économiser 23 francs suisses en coûts indirects dans le domaine de l'alcool et même 41 francs suisses dans celui du tabac.

Vision à court terme et préjugés

Compte tenu du budget fédéral serré, le Parlement réfléchit à encore plus court terme que d'ordinaire et coupe partout où il ne se heurte pas à un lobby puissant. Les fournisseurs de prestations médicales et l'industrie des substances psychoactives sont mieux représentés sous la Coupole que les payeurs de primes et les personnes souffrant d'addiction.

La notion de responsabilité individuelle est à nouveau très en vogue pour justifier ces coupes. Pourtant, l'addiction n'est pas le résultat d'une faiblesse de caractère; elle est liée à des facteurs biologiques et psychosociaux individuels, dépend de la dangerosité d'une substance et des conditions-cadres sur le plan législatif et économique. La prévention peut agir à la fois sur les facteurs de risque et sur les facteurs de protection individuels, et ce faisant empêcher le développement d'une addiction, ce qui est particulièrement important dans les groupes de population vulnérables. Par ailleurs, les personnes en situation d'addiction ont le droit de bénéficier d'une prise en charge appropriée.

Changer de cap : investir dans la prévention maintenant

Avec les défis actuels dans le domaine des addictions, une stratégie clairvoyante est indispensable, avec les moyens financiers que cela suppose. Tailler dans le domaine des addictions revient à perdre le contrôle et à en reporter les conséquences sur les personnes concernées et sur la société tout entière. À l'heure où les coûts de la santé vont continuer à progresser avant tout à cause des maladies non transmissibles, on ne peut plus se contenter d'agir au niveau des coûts des traitements; un renforcement massif de la prévention est incontournable. Selon l'[indice de santé publique](#), la Suisse est la lanterne rouge de la prévention en Europe. Dans ce domaine, il existe manifestement aussi un décalage entre les décideurs (la prévention ne figure toujours pas dans le dernier catalogue de [mesures](#) pour la maîtrise des coûts) et les souhaits de la population, comme le montre l'appel de l'[Assemblée Citoyenne 2025](#) à renforcer la prévention.

Des interventions parlementaires dans ce sens ont été déposées au Conseil national par les député·e·s Christian Lohr («[Prévention](#). Pour une politique ambitieuse financée durablement») et Bettina Balmer («[Stratégie nationale de prévention 2040](#)»). Pourquoi nous priver de cet outil efficace de réduction des coûts?

Pour pouvoir se déployer, la prévention doit disposer de moyens financiers suffisants, dans le domaine des addictions comme ailleurs. L'argument selon lequel nous ne pouvons pas nous le permettre en cette période d'austérité ne tient pas, car les coupes dans la prévention entraînent des coûts encore plus élevés par la suite. Si nous voulons économiser, c'est justement dans la prévention qu'il faut investir!

L'essentiel en bref

Alcool

La baisse des ventes d'alcool et de la consommation quotidienne sont des tendances positives sous l'angle de la santé publique. Cependant, encore 16% de la population présente une consommation à risque moyen à élevé pour la santé.

Au niveau de la protection de la jeunesse, un quart des achats tests d'alcool effectués dans les commerces et les restaurants aboutissent à une vente illégale à des jeunes. Et chaque année, plus de 1700 nouveau-nés sont concernés par des troubles liés à l'alcoolisation fœtale. Il est temps d'adopter des mesures politiques et des recommandations en phase avec les évidences scientifiques les plus récentes.

Produits tabagiques et nicotiniques

La vente de cigarettes industrielles en Suisse baisse depuis de nombreuses années, mais la consommation de nicotine concerne toujours 27 % de la population de 15 ans et plus. L'essor et la diversification des nouveaux produits du tabac et de la nicotine se poursuivent, les jeunes constituant la cible principale.

Il est trop tôt pour dire si ces développements auront un impact positif en matière de santé publique, notamment parce qu'une grande partie des personnes qui consomment ces nouveaux produits fument aussi des cigarettes.

Il faut mieux protéger les jeunes avant qu'ils n'entrent dans la consommation, en garantissant le respect de l'âge minimal, en interdisant les éléments qui augmentent l'attractivité des produits et renforcent la dépendance, et en utilisant l'impôt comme levier.

Cannabis

Le cannabis est interdit en Suisse, mais plus de deux cent mille personnes en consomment et un marché noir d'au moins 50 tonnes par an échappe à la régulation et taxation. Ce contexte a conduit à la recherche de nouvelles pistes et à des législations en Amérique du Nord et dans certains pays européens.

La Suisse suit sa propre voie. D'une part, elle a autorisé des essais pilotes scientifiques pour examiner la faisabilité et l'impact d'un changement de statut légal du cannabis. D'autre part, elle discute d'un projet de loi qui fait la synthèse des apprentissages nationaux et internationaux dans ce domaine et fixe clairement la santé publique comme principal objectif. Cette voie prometteuse aboutira-t-elle ?

Cocaïne, héroïne, ecstasy, etc.

Depuis quatre ans, dans de nombreuses villes suisses, on parle d'une « crise du crack », avec une très grande disponibilité de la cocaïne, la diffusion de l'usage du crack, la dégradation de la situation sociale et sanitaire de personnes qui consomment des drogues. De nombreuses villes et cantons cherchent des réponses et pourraient bénéficier d'un soutien accru de la Confédération.

Une autre préoccupation est de se préparer à l'arrivée possible d'opioïdes de synthèse dont la consommation provoque une énorme vague de décès en Amérique du Nord. Jusqu'à maintenant, on n'a pas encore observé leur diffusion en Suisse ni une pénurie d'héroïne liée à l'interdiction de la culture d'opium en Afghanistan par les talibans. Mais il faut rester vigilant.

Médicaments psychoactifs

Chez les jeunes, la consommation mixte de médicaments et d'autres substances peut évoluer de manière fluctuante. La codéine semble rester un problème.

Les efforts de sensibilisation semblent porter leurs premiers fruits en ce qui concerne les antalgiques opioïdes, ainsi que les somnifères et les tranquillisants tels que les benzodiazépines. Le Parlement ne veut toutefois pas prendre de mesures supplémentaires, même après que divers médias ont soulevé la question de la surprescription dans des EMS.

La priorité aujourd'hui doit ainsi aller au renforcement du monitoring (plutôt qu'à sa réduction), à la poursuite de la sensibilisation, à la formation des professionnel-le-s ainsi qu'à l'amélioration du contrôle de la remise des médicaments.

Jeux de hasard et d'argent

Les chiffres suggèrent une hausse des problèmes liés aux jeux en Suisse : environ 7 % des jeunes adultes présentent un usage problématique des jeux de hasard et d'argent, plus de 18 000 nouvelles exclusions de jeu ont été prononcées en une année et les pertes des joueur·euse·s dépassent les deux milliards de francs suisses. L'aide, quand elle a lieu, arrive souvent tardivement, lorsque le jeu et les dettes ont déjà entraîné d'immenses dégâts.

Les interventions déposées au Parlement se heurtent aux intérêts des exploitants. L'évaluation de la loi sur les jeux d'argent devra faire la lumière sur les failles dans la protection des joueur·euse·s.

Activités en ligne

Les produits numériques ont de multiples avantages, mais des problèmes peuvent survenir lorsqu'une personne perd le contrôle du temps passé en ligne et néglige d'autres dimensions essentielles de sa vie. 7 % des jeunes de 15 ans qui vont sur les réseaux sociaux en ont un usage problématique. Ces offres sont conçues de sorte à inciter les utilisateur·rice·s à rester longtemps en ligne et à influencer leurs usages.

L'accès des jeunes aux réseaux sociaux et l'utilisation du téléphone portable dans les écoles suscitent un débat politique mais, pour le moment, aucune mesure de régulation efficace n'est envisagée pour lutter contre les mécanismes manipulateurs de ces réseaux — des mesures pourtant indispensables et urgentes.

ALCOOL



Prendre des mesures courageuses

La baisse des ventes d'alcool ou le recul de la consommation quotidienne constituent des tendances positives sous l'angle de la santé publique. L'alcool reste toutefois solidement ancré dans la culture helvétique, à bien des égards : **16%** de la population consomme de l'alcool dans des proportions qui présentent un risque moyen ou élevé pour la santé, que ce soit de manière chronique ou ponctuelle lors de certaines occasions.

Au niveau de la protection de la jeunesse, un quart des achats tests d'alcool effectués dans les commerces et les restaurants aboutissent à une vente illégale à des jeunes. Et chaque année, plus de 1700 nouveau-nés sont concernés par des troubles liés à l'alcoolisation fœtale. Il est temps d'adopter des mesures courageuses sur le plan politique et d'adapter les recommandations publiques pour une consommation à faible risque en phase avec les évidences scientifiques les plus récents.

Rédaction : Monique Portner-Helfer ; Florian Labhart

1. Situation actuelle

La consommation
chronique à risque et la
consommation ponctuelle
à risque restent répandues

La consommation quotidienne a baissé au cours des trois dernières décennies dans la plupart des groupes d'âge. Elle est plus répandue chez les seniors : 37 % des hommes de 75 ans et plus boivent de l'alcool tous les jours. En 2024, la vente par habitant s'élevait à 7.3 litres d'alcool pur par personne dans la population de 15 ans et plus (2023 : 8.0l).

Il n'existe pas de consommation d'alcool sans risque¹. Deux modes de consommation sont particulièrement problématiques pour la santé : la consommation chronique à risque et la consommation ponctuelle à risque. En 2022, 4 % de la population présentait une consommation d'alcool chronique à risque², sans différence significative entre les groupes d'âge. Alors que la consommation chronique à risque suit une tendance à la baisse depuis des années, la consommation ponctuelle à risque³ (2022 : 15 %) est plus répandue en 2022 qu'en 2007 (hausse entre 2007 et 2017 puis stagnation entre 2017 et 2022). Elle est la plus élevée dans le groupe d'âge des 15 à 24 ans.

Selon l'Enquête sur la santé des élèves en Suisse HBSC⁴ (2022), les excès ponctuels chez les jeunes de 15 ans restent également à un niveau comparable à celui de 2018. Environ un quart d'entre eux ont bu cinq verres d'alcool ou plus lors d'une même occasion, au moins une fois au cours des 30 derniers jours.

Alcoolisation foétale : intensifier le travail de sensibilisation

Selon un sondage mené par Addiction Suisse, environ la moitié des femmes enceintes participantes n'ont pas bu d'alcool durant leur grossesse, un peu moins de la moitié ont arrêté d'en consommer sitôt la grossesse confirmée et une sur vingt environ a poursuivi sa consommation par la suite. Ces résultats indiquent que le travail de sensibilisation aux risques liés à l'alcoolisation foétale porte certains fruits, tout en soulignant la nécessité de consolider ce travail en mettant l'accent sur les semaines qui précèdent la confirmation de la grossesse, période pour laquelle le message « zéro alcool pendant la grossesse » est encore bien trop peu appliqué. Pour les auteur·rice·s de l'étude, il convient d'encourager une évolution des mentalités pour que la non-consommation devienne la norme dès le début d'une grossesse. Comme le montre une autre étude d'Addiction Suisse, le message « zéro alcool pendant la grossesse » est largement diffusé dans l'espace numérique. Toutefois, on y trouve aussi des indications contradictoires ou des propos qui minimisent les risques. La recherche, effectuée sur des sites Internet, des forums de discussion, des groupes Facebook, des vidéos YouTube et des réseaux sociaux révèle un tableau extrêmement contrasté, qui peut être source de confusion pour les personnes en quête de conseils.

¹ Anderson et al. (2023). Health and cancer risks associated with low levels of alcohol consumption. The Lancet Public Health, Volume 8, Issue 1, e6 – e7.

² Dans le cadre de l'Enquête suisse sur la santé (ESS) menée tous les cinq ans (dernière édition : 2022), la consommation chronique à risque correspond à une consommation d'au moins deux verres standard d'une boisson alcoolique chez les femmes et d'au moins quatre verres chez les hommes en moyenne par jour.

³ Dans le cadre de l'Enquête suisse sur la santé (ESS), la consommation ponctuelle à risque (excès ponctuels) correspond à la consommation, lors d'une même occasion, de quatre verres standard ou plus d'une boisson alcoolique pour les femmes et de cinq verres ou plus pour les hommes.

⁴ L'enquête HBSC est réalisée tous les quatre ans auprès des élèves de 11 à 15 ans ; la dernière édition remonte à 2022.

Un **quart** des points de ventes testés ont vendu de l'alcool aux jeunes

Achats tests d'alcool : une nécessité encore et toujours

Aujourd'hui encore, les achats tests d'alcool effectués dans les commerces et les restaurants aboutissent à une vente illégale à des jeunes dans 25 % des cas ; en ligne, les commandes sont satisfaites dans leur vaste majorité (2024). Les stations-service affichent le taux d'infractions le moins élevé, avec 19.7 % de ventes illégales. Elles sont suivies par les chaînes de magasins et les enseignes de la grande distribution, puis par les restaurants et les cafés. Le taux d'infractions est plus élevé lors de manifestations et événements et davantage encore dans les bars et les pubs (43 %). Le risque de contournement des dispositions applicables à la protection de la jeunesse est potentiellement plus élevé avec les systèmes numériques, que ce soit dans le commerce en ligne ou aux caisses en libre-service. L'identité électronique (E-ID) acceptée par le peuple en septembre dernier pourrait constituer une solution dans ce domaine. Comme le montre une étude récente d'Addiction Suisse, le taux de ventes illégales ne diminue que si le mandat légal est pris au sérieux par l'entreprise et si le personnel est soutenu, notamment par des moyens technologiques. Les meilleures méthodes sont les suivantes : formations régulières, achats tests internes, procédures claires, aides techniques et âge minimum fixé en interne à 18 ans pour tous les produits alcooliques. Comme le suggère une étude de l'Université de Zurich basée sur des données espagnoles, relever l'âge minimum de 16 à 18 ans et renforcer les règles de vente peuvent soutenir le développement cognitif des adolescent·e·s.

Des stimuli qui évoquent l'alcool en permanence

Des études font apparaître que, contrairement aux arguments marketing avancés par l'industrie, les boissons sans alcool ou avec peu d'alcool ne remplacent guère les boissons alcooliques ; elles visent plutôt à conquérir de nouveaux marchés. Elles offrent néanmoins une alternative.

Par ailleurs des études⁵ révèlent que des contenus en relation avec l'alcool atteignent les jeunes sur les réseaux sociaux, l'alcool y étant très souvent présenté de façon positive. La frontière entre l'information et la publicité étant floue.

Le marché cherche de nouvelles niches pour attirer plus particulièrement les jeunes, comme le montre un nouveau mélange de vodka et de boissons énergisantes (Vody). En Suisse pourtant, les alcools forts ne doivent être remis qu'à des personnes majeures.

Près de la moitié des admissions en traitement

L'enquête menée auprès des institutions dans le cadre du projet act-info montre qu'en 2024, près de la moitié des personnes admises dans des institutions professionnelles d'aide aux personnes dépendantes en Suisse l'ont été principalement pour leur consommation d'alcool. Il s'agissait en majorité (70 %) d'hommes, l'âge moyen s'établissant à 45 ans environ.

L'alcool est très souvent à l'origine des demandes de traitement

⁵ <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/dar.13849>
<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/dar.70027>
<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0079742123000233>

2. Politique

L'effet de l'alcool et les recommandations « appropriées » en matière de consommation suscitent un vif débat sur le plan politique et médiatique

Dans une interpellation, le conseiller aux États Benedikt Würth demande si le Conseil fédéral partage l'avis que les recommandations de l'OMS et sa ligne « zéro alcool » sont excessives. Dans sa réponse, le Conseil fédéral souligne que l'OMS s'appuie sur des résultats scientifiques largement reconnus et renvoie aux recommandations en cours d'élaboration par la Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles.

Insatisfait de cette réponse, Benedikt Würth a déposé une motion sur le sujet en septembre dernier. Il argue qu'il faut attendre les résultats d'une étude (étude UNATI) et estime qu'il ne faut pas suivre prématurément les recommandations de l'OMS. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. De son point de vue, il ne semble pas opportun d'attendre l'étude UNATI : comme elle porte essentiellement sur la consommation de vin rouge durant les repas, les résultats ne pourront pas être transposés à l'ensemble de la population. Le Conseil fédéral souligne par ailleurs que l'OMS ne poursuit pas une stratégie de tolérance zéro, mais préconise des mesures de prévention et de réduction des risques. Malgré ces précisions, le Conseil des États a accepté la motion en décembre dernier.

En Allemagne, le Service national pour les questions d'addiction (Deutsche Hauptstelle für Suchtfragen) renonce lui aussi à l'adoption de valeurs seuils pour la consommation d'alcool. De telles valeurs donneraient l'impression que l'on peut consommer une certaine quantité d'alcool « de façon sûre », sans augmenter les risques pour la santé.

L'alcool durant la grossesse préoccupe les politiques

Dans le cadre de l'heure des questions au Conseil national, la députée Anna Rosenwasser a voulu savoir quelles mesures sont prises par le Conseil fédéral pour réduire le nombre de nouveau-nés atteints de troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF). Dans sa réponse, le Conseil fédéral indique qu'il examinera la nécessité de prendre des mesures sur la base des résultats d'un projet de recherche et de prévention de l'exposition prénatale à l'alcool, actuellement en cours.

Des contrôles et une sensibilisation sont nécessaires

Selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, les détaillants sont tenus, conformément aux exigences légales qu'il a rappelées en juillet 2025, de mettre en œuvre des contrôles de l'âge efficaces lors de la remise d'alcool dans le commerce en ligne. Il appartient désormais aux cantons d'assurer la mise en œuvre.

Des actions de sensibilisation du grand public au plan national telles que la Semaine d'action Enfants de parents avec une addiction, la Journée sur les problèmes liés à l'alcool et le *Dry January* jouent un rôle d'autant plus important que les mesures de régulation font défaut ou sont insuffisantes.

3. Nos revendications

Addiction Suisse réclame des mesures pour endiguer la consommation problématique afin de prévenir ou réduire les dommages et les souffrances. Dans ce domaine, l'application des dispositions relevant de la protection des mineur-e-s reste primordiale. Dans le commerce en ligne, il convient de mettre en œuvre un système fiable de contrôle de l'âge et, de manière générale, de recourir aux mesures dont l'efficacité est reconnue.

Autres revendications :

→ Afficher des mises en garde sur les bouteilles et autres contenants

La lutte contre le marketing parfois agressif doit s'intensifier. Des étiquettes d'avertissement sur les bouteilles (p. ex. des symboles en rapport avec la grossesse, l'âge minimum ou les risques pour la circulation routière) constituent un outil efficace pour réduire les risques. En outre, la valeur nutritionnelle devrait être indiquée, comme c'est habituellement le cas pour les aliments.

→ Mieux vaut prévenir que guérir : pas d'alcool bon marché

Selon une étude, chaque franc investi dans la prévention dans le domaine de l'alcool permettrait d'économiser 23 francs suisses en coûts indirects. Les coûts économiques liés à l'alcool sont estimés à 2.8 milliards de francs suisses par an. Pour prévenir les problèmes, il est indispensable d'introduire un prix minimum pour les boissons alcooliques.

→ Prévenir les troubles chez l'enfant

Dans notre pays aussi, trop d'enfants naissent avec des atteintes liées à l'exposition prénatale à l'alcool (troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale, TSAF). Il convient d'encourager une évolution des mentalités pour que la non-consommation devienne la norme dès la conception. L'entourage social et les futurs pères peuvent jouer un rôle déterminant pour soutenir le « zéro alcool » depuis le début du projet de grossesse, comme le recommande la Société Française d'Alcoologie⁶.

Comme les TSAF passent souvent inaperçus et ne sont pas suffisamment pris en charge, il est nécessaire d'améliorer l'accompagnement des personnes concernées. Un diagnostic précoce et des offres de soutien ciblées sont essentiels à cet égard.

⁶ Zéro alcool dès le projet de grossesse — au moins 3 mois avant, chez le papa aussi.

PRODUITS TABAGIQUES ET NICOTINIQUES



Les jeunes dans la ligne de mire de l'industrie du tabac et de la nicotine

La vente de cigarettes industrielles est en baisse depuis de nombreuses années, alors que la consommation de nicotine se maintient à un niveau élevé et concerne 27 % de la population de 15 ans et plus. L'essor et la diversification des nouveaux produits du tabac et de la nicotine se poursuivent, les jeunes constituant la cible principale.

Quant à savoir si ces développements auront un impact positif en matière de santé publique, il est trop tôt pour le dire, notamment parce qu'une grande partie des personnes qui consomment ces nouveaux produits fument aussi des cigarettes.

Il faut mieux protéger les jeunes pour éviter l'entrée dans la consommation, avant tout en garantissant le respect de l'âge minimal, en interdisant les éléments qui augmentent l'attractivité des produits et renforcent la dépendance, tout en utilisant l'impôt comme levier.

Rédaction: Markus Meury; Marina Delgrande Jordan; Rachel Stauffer Babel

1. Situation actuelle

Sans cesse de nouveaux produits pour appâter les jeunes

En 2024, la vente de cigarettes taxées produites industriellement s'élevait à un peu plus de 8 milliards d'unités, ce qui correspond à environ 1000 cigarettes en moyenne par personne de 15 ans et plus. Ce chiffre a diminué au cours des vingt dernières années. À l'inverse, les importations de tabac à rouler ont augmenté de 57 % entre 2014 et 2024 et atteignent plus de 1000 tonnes par an selon les informations fournies par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières.

Parallèlement, les producteurs commercialisent activement de nouveaux produits plus lucratifs (parce que moins taxés) dont les risques sont encore insuffisamment connus. Selon les indications de Philip Morris, son produit IQOS avait déjà conquis une part de 12.7 % sur le marché des produits du tabac en 2024 et Japan Tobacco vient de lancer un produit similaire en Suisse.

À côté de ces produits du tabac à chauffer, la consommation de cigarettes électroniques augmente elle aussi. La forte hausse enregistrée chez les jeunes est probablement due avant tout à la consommation de cigarettes électroniques à usage unique. À la suite d'interventions politiques visant cette catégorie de produits nicotiniques, les fabricants sont déjà passés à une version rechargeable que l'on jette après quelques utilisations seulement. Le snus et les sachets de nicotine connaissent aussi une popularité croissante, principalement chez les jeunes. Les importations de ces produits ont plus que doublé depuis 2020. Depuis peu, on trouve également sur le marché des cigarettes aromatisées et à clic : ces dernières comportent une capsule d'arôme insérée dans le filtre ; activée par pression, elle libère son contenu, qui est inhalé avec la fumée.

Un grand nombre de ces nouveaux produits partagent un point commun : avec leurs couleurs, leurs arômes et leurs modes de consommation permettant de les dissimuler plus facilement aux adultes, ils attirent avant tout les jeunes et peuvent entraîner une dépendance. L'emploi de nouvelles formes de nicotine comme les sels de nicotine plus addictifs ou encore la 6-méthyl-nicotine dans de nombreuses cigarettes électroniques à usage unique y contribue également.

Jeunes : consommation de nicotine globalement en hausse

Conséquence : la consommation de nicotine augmente chez les jeunes, ce qui est préoccupant étant donné leur plus grande vulnérabilité à la dépendance. À cela s'ajoute un risque de problèmes pulmonaires chez les enfants et les adolescent-e-s qui consomment des e-cigarettes.

L'enquête représentative auprès des élèves Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) de 2022 révèle qu'un tiers environ des jeunes de 15 ans ont consommé au moins un produit du tabac ou de la nicotine au cours des 30 jours ayant précédé

Sachets de nicotine,
e-cigarettes jetables après
quelques usages, cigarettes à
clic : la diversification continue

Consommation chez les
jeunes de 15 ans (2022):



Env. 36 % ont consommé au
moins un produit du tabac
et/ou de la nicotine dans les
30 derniers jours

l'enquête. La consommation de cigarettes conventionnelles se maintient à peu près au même niveau qu'en 2018, mais celle d'autres produits nicotiniques a augmenté. L'usage de cigarettes électroniques, dont celles à usage unique, au moins 10 jours pendant les 30 derniers jours, concerne 7 % des garçons et 8 % des filles de 15 ans; par rapport à 2018, cet usage fréquent a surtout augmenté chez les filles. Pour les produits du tabac à chauffer, les parts respectives s'établissent à 4 % et 3 % en ce qui concerne l'utilisation au moins une fois au cours des 30 derniers jours; c'est trois fois plus qu'en 2018. Chez les jeunes de 13 ans, 6 % des filles et tout autant de garçons avaient fumé des cigarettes conventionnelles au moins une fois durant les 30 derniers jours; ce pourcentage a doublé par rapport à 2018.

Une étude d'Addiction Suisse montre que les jeunes sont exposé·e·s à des incitations à consommer partout et en tout temps. De plus, ils·elles voient souvent de la publicité pour les cigarettes électroniques à usage unique, plus particulièrement sur Internet et sur les réseaux sociaux, comme l'a révélé une étude d'Unisanté.

(Jeunes) adultes : diversification et consommation multiple

Selon l'Enquête suisse sur la santé (ESS) de 2022, 24 % de la population de 15 ans et plus fume du tabac au moins occasionnellement¹ et 16 % tous les jours. Cela représente un recul de trois points de pourcentage pour chacune de ces deux catégories par rapport à 2017. Parmi les hommes, 27 % fumaient en 2022, contre 21 % chez les femmes. Dans l'ensemble, l'écart entre les sexes a diminué au cours des dernières décennies.

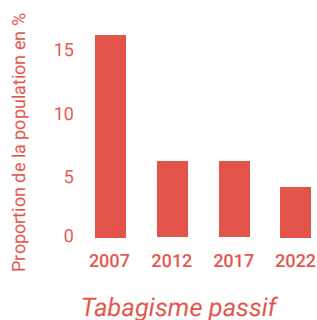
En 2024, selon l'enquête Santé et Lifestyle, 27 % de la population de 15 ans et plus consommait au moins un produit du tabac ou de la nicotine, dont plus de la moitié tous les jours. La consommation de cigarettes conventionnelles est en baisse. À l'inverse, celle des nouveaux produits nicotiniques - dont le potentiel de dommages ne pourra être évalué avec précision qu'au fil des ans - augmente toujours plus. Si on considère les différentes catégories de produits, on relève par exemple qu'en 2024 :

- 24 % de la population de 15 ans et plus consommait des produits du tabac (cigarettes conventionnelles, produits du tabac à chauffer, cigares, cigarillos, pipe et/ou pipe à eau, snus avec tabac, tabac à priser, tabac à chiquer);
- 22 % des produits du tabac inhalés (cigarettes conventionnelles, produits du tabac à chauffer, cigares, cigarillos, pipe et/ou pipe à eau);
- 4 % des produits du tabac non inhalés (snus avec tabac, tabac à priser, tabac à chiquer);
- et 5 % des produits sans tabac (cigarettes électroniques, sachets de nicotine sans tabac).

Les résultats détaillés de l'enquête Santé et Lifestyle 2025 seront publiés sous peu avec les nouvelles prévalences, les motifs de consommation et l'évolution de cette dernière.

27% de la population
de 15 ans et plus
consomme des produits
contenant de la nicotine

¹ La question posée dans le cadre de l'enquête était « Fumez-vous ? » (y compris des produits du tabac à chauffer, mais sans les cigarettes électroniques)



Tabagisme passif: recul entre 2007 et 2022

L'exposition au tabagisme passif est en recul depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif en 2010. En 2007, 16 % des personnes qui ne fumaient pas étaient exposées à la fumée du tabac au moins une heure par jour ; en 2022, ce pourcentage n'atteint plus que 4 %.

Des coûts de 3.9 milliards de francs par an

À elle seule, la consommation de produits du tabac inhalés (sans les autres produits nicotiques et le tabagisme passif) a entraîné des coûts économiques estimés à 3.9 milliards de francs suisses en 2017, dont plus de trois milliards pour les dépenses de santé.

2. Politique

Mise en œuvre de l'initiative « Enfants sans tabac » sous toit

En Suisse, l'industrie exerce une forte influence sur la politique, comme en témoigne [l'indice mondial d'interférence de l'industrie du tabac](#) (Global Tobacco Industry Interference Index) 2025. La Suisse figure à l'avant-dernier rang sur les 100 pays considérés, ce qui montre qu'elle est particulièrement réceptive aux intérêts de la branche. Les difficultés auxquelles la mise en œuvre de l'initiative populaire « Enfants sans tabac » s'est heurtée ne font que le confirmer. En juin 2025, le Parlement a enfin trouvé un compromis pour une mise en œuvre conforme à la Constitution en adoptant une loi révisée qui interdit toute forme de publicité pour le tabac et la nicotine qui atteint les jeunes. Après révision de l'ordonnance correspondante, les nouvelles dispositions entreront en vigueur début 2027, soit environ cinq ans après l'acceptation de l'initiative.

En attendant, quelques cantons ont déjà pris des mesures. C'est ainsi que, depuis la mi-juillet 2024, le canton de [Vaud](#) interdit la publicité pour les cigarettes électroniques dans les lieux et les événements publics accessibles aux jeunes, de même que la consommation dans les espaces intérieurs publics fermés. Avant cela, le canton du [Valais](#) avait déjà banni la publicité pour les produits du tabac ou de la nicotine qui atteint les mineur·e·s dans les lieux privés accessibles au public.

Un nombre croissant de communes et même de cantons ([Saint-Gall](#), par exemple) s'apprêtent à introduire une interdiction de fumer sur les places de jeux ou l'ont déjà fait. Un [sondage](#) montre que la population est clairement favorable à cette mesure.

L'interdiction de l'e-cigarette à usage unique est contournée

Le Conseil national et le Conseil des États (ce dernier en juin 2025) ont accepté une [motion](#) visant à interdire les cigarettes électroniques à usage unique qui ciblent une clientèle jeune. Mais avant même qu'une loi ait pu être élaborée, les fabricants ont mis sur le marché des dispositifs rechargeables que l'on jette après quelques utilisations seulement. Une [interpellation](#) a été déposée pour demander comment le contournement de l'interdiction pourra être évité dans la nouvelle loi.

Dans l'intervalle, de nombreux cantons ont déjà entrepris d'interdire les cigarettes électroniques à usage unique, comme le [Jura](#), le [Valais](#), [Berne](#), [Soleure](#), [Genève](#) et [Bâle-Ville](#). Mais alors même qu'elle ne produit pas ce type d'e-cigarettes, la multinationale du tabac Philipp Morris a déposé un recours au Tribunal fédéral contre la réglementation valaisanne en arguant qu'elle est contraire au droit fédéral.

Réguler les produits qui ciblent les jeunes

Les nouveaux produits tels que les cigarettes électroniques à usage unique, le snus et les sachets de nicotine sont particulièrement prisés des jeunes, qu'ils entraînent dans la dépendance. D'autres, comme les produits du tabac à chauffer, sont également nocifs pour la santé. Sur la base de ce constat, différentes interventions, comme celles de [Gugger](#), [Bürgin](#), [Hässig](#) et [Fonio](#), ont été déposées au Conseil national pour réclamer une hausse de l'impôt sur le tabac et la nicotine. La Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles recommande elle aussi une [réforme de l'imposition du tabac](#) dans un intérêt de santé publique. Le Conseil fédéral a répondu aux questions du postulat Gugger, déjà adopté par le Conseil national, dans le cadre de l'exécution du postulat de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national ([23.3588](#) « Vue d'ensemble du marché des produits du tabac et des succédanés du tabac ») au mois de décembre 2025.

3. Nos revendications

Les nouveaux produits du tabac ou de la nicotine visent davantage une nouvelle clientèle jeune que les personnes qui aimeraient arrêter la cigarette conventionnelle. Cela se reflète dans les chiffres de consommation. Il est grand temps de mettre en place des mesures spécifiques pour protéger la jeunesse :

→ Faire respecter la nouvelle limite d'âge pour la vente

L'âge minimal pour la vente de produits du tabac ou de la nicotine, fixé à 18 ans dans toute la Suisse depuis octobre 2024, doit être appliqué sans délai. Pour cela, il faut que les autorités effectuent davantage d'achats tests dans les points de vente physiques et, surtout, en ligne, et prennent des sanctions en cas de ventes non conformes répétées.

→ « Puff Bars » : formuler une interdiction efficace

À l'instar de nombreux cantons, le Parlement fédéral a décidé d'interdire les cigarettes électroniques à usage unique. Cette interdiction doit être mise en œuvre rapidement pour protéger les jeunes et inclure les produits jetables après deux ou trois utilisations seulement et qui permettent de contourner la loi.

→ Interdire les éléments qui augmentent l'attractivité et renforcent l'addiction

Les jeunes consomment des produits nicotiques notamment en raison de leur goût agréable. Ils-elles préfèrent les arômes fruités. Les arômes de tabac sont principalement utilisés par les adultes, surtout les plus âgés. Les éléments qui visent plus particulièrement à attirer les jeunes ou à faciliter l'initiation doivent être interdits.

Bien souvent, les produits qui ciblent les jeunes sont aussi ceux qui présentent une teneur élevée en nicotine ou qui contiennent des sels de nicotine ou de la 6-méthyl-nicotine plus addictifs. Les autorités de surveillance doivent réagir avec une plus grande célérité pour protéger les jeunes.

→ Utiliser l'impôt comme levier

En comparaison internationale, les produits du tabac ou de la nicotine sont peu taxés en Suisse. Les produits du tabac à chauffer, les cigarettes électroniques et le snus bénéficient d'un taux d'imposition réduit par rapport aux cigarettes conventionnelles. Il convient d'encourager l'abandon de la cigarette en la taxant plus fortement et de prévenir l'entrée dans la consommation en relevant l'impôt sur les produits qui ciblent les jeunes qui sont très sensibles au prix.

CANNABIS



La voie singulière de la Suisse va-t-elle aboutir ?

Le cannabis est interdit en Suisse, mais plus de deux cent mille personnes en consomment et un marché noir d'au moins 50 tonnes par an échappe à toute forme de régulation et de taxation. Cette situation est insatisfaisante, chez nous comme dans d'autres pays, et l'on essaie depuis les années 1960 de trouver de nouvelles pistes pour y répondre. La récente vague de légalisation du cannabis en Amérique du Nord, mais aussi dans quelques pays européens, s'inscrit dans cette quête.

La Suisse a pris une voie originale pour trouver une réponse à la problématique du cannabis. D'une part, elle a autorisé des essais pilotes scientifiques pour examiner la faisabilité et l'impact d'un changement de statut légal du cannabis. D'autre part, elle discute d'un projet de loi qui fait la synthèse des apprentissages nationaux et internationaux dans ce domaine et fixe clairement la santé publique comme principal objectif d'une nouvelle législation sur le cannabis. Cette voie prometteuse aboutira-t-elle ? La décision est dans les mains du Parlement.

Rédaction : Frank Zobel ; Jonathan Chavanne ; Florian Labhart ; Ivo Krizic et Camilla Sculco

1. Situation actuelle

La drogue illégale la plus consommée

Selon l'[Enquête suisse sur la santé](#) (ESS) de 2022, la part des 15-64 ans ayant consommé du cannabis durant les 30 derniers jours était de 4 %, ce qui correspond à environ 220 000 personnes. Les prévalences les plus élevées étaient mesurées chez les hommes (6 %) et chez les 15-24 ans (9 %), ainsi que dans les cantons urbains comme Zürich, Bâle-Ville, Vaud et Genève.

5 % des personnes interrogées à partir de 15 ans rapportent une consommation de cannabis

L'[enquête Santé et Lifestyle](#) a interrogé un échantillon représentatif de la population suisse âgée de 15 ans et plus sur sa consommation de cannabis (sans indication précise de période). En 2024 et 2025, environ 5 % ont rapporté une telle consommation. Ces chiffres semblent proches de ceux de l'ESS et, là aussi, ce sont les hommes (6 % en 2025) et les 15-24 ans (10 % en 2025) qui rapportent les prévalences les plus élevées. S'agissant des plus jeunes, l'[étude HBSC](#), montre qu'en 2022 environ un garçon sur cinq (21 %) et une fille sur six (16 %) âgé·e·s de 15 ans avaient déjà consommé du cannabis.

Des sous-groupes avec des prévalences très élevées mais aussi des profils de consommation diversifiés

Des enquêtes auprès d'échantillons qui ne sont pas représentatifs de la population générale montrent que la consommation de cannabis peut atteindre des prévalences très élevées au sein de certains groupes. Ainsi, l'[enquête annuelle, coordonnée par Infodrog](#) et menée en lien avec le milieu festif et le *drug checking*, montre une prévalence durant l'année de 71 % dans un échantillon d'environ mille personnes où prédominent les hommes et les moins de 35 ans. Environ un cinquième de cet échantillon a déclaré consommer du cannabis tous les jours ou presque. Une [étude](#) menée auprès d'une cohorte de jeunes zurichois·e·s en milieu urbain a elle aussi montré une prévalence très élevée (56 %) de la consommation de cannabis durant les douze derniers mois à l'âge de 20 ans. Cette prévalence était plus basse mais restait élevée (46.5 %) quatre ans plus tard au sein de cette cohorte. L'âge moyen du début de la consommation y était de 15 ans et demi.

L'[une des rares études](#) ayant essayé de combiner de multiples sources de données pour estimer la prévalence de la consommation de cannabis en population générale avait estimé que, en 2020, 60 000 à 85 000 Vaudois·e·s avaient consommé du cannabis durant la dernière année, soit entre 9 et 13 % des 15-64 ans dans ce canton. La grande majorité présentait une consommation limitée, mais un sous-groupe d'environ 1 % de la population était engagé dans une consommation (presque) quotidienne. À lui seul, ce groupe était responsable de près de la moitié du cannabis consommé dans le canton.

Les essais pilotes de vente de cannabis (voir plus loin) ont révélé les caractéristiques de certains groupes de consommateurs et consommatrices de cannabis. Ainsi, les 1 237 premières personnes inscrites à l'[essai pilote Cann-L à Lausanne](#),

1 % de la population consomme la moitié du cannabis consommé

Les hommes et les consommateurs réguliers de longue date sont les clients principaux des essais pilote

avaient en moyenne 36.5 ans (18-79), étaient en majorité des hommes (78%), en emploi (70%) ou en formation (10%), consommaient depuis plus de 10 ans (73%) et souvent (presque) quotidiennement du cannabis (52%) mais n'utilisaient pas d'autres stupéfiants (58%). Avant d'accéder au cannabis légal, leur principale source d'approvisionnement était le marché noir avec une petite part qui recourrait essentiellement à l'auto-culture. Le profil des participant-e-s aux autres essais pilotes en Suisse semblent assez similaire.

Nombre de traitements stable, hospitalisations en augmentation

Les données sur les problèmes de santé liés au cannabis en Suisse restent limitées. La statistique des traitements spécialisés act-info montre une situation relativement stable durant les dix dernières années s'agissant des entrées en traitement liées principalement à l'usage de cannabis. La statistique des séjours hospitaliers montre, sur la même période, que les hospitalisations en lien avec cette substance ont plus que doublé. Pour mieux comprendre et interpréter la situation en matière de problèmes de santé liés au cannabis, il serait important d'examiner plus en détail les sources de données existantes et de les compléter le cas échéant avec de nouveaux outils.

Marché noir: des résines avec beaucoup de THC et des alertes liées aux cannabinoïdes de synthèse

Les données sur le marché noir du cannabis en Suisse sont souvent lacunaires. Une étude vaudoise qui vient de paraître combine les données d'une enquête en ligne, des saisies policières, du *drug checking* et d'un essai pilote. Elle fait apparaître une légère hausse des taux de THC des fleurs de cannabis, avec une moyenne de 13-15%, et une hausse marquée des taux de THC de la résine, avec un taux moyen proche de 30%. Quant aux prix du cannabis, il fluctue beaucoup avec des valeurs moyennes d'environ 10 CHF/gramme pour l'herbe et 8 CHF/gramme pour la résine. Cette dernière, qui est généralement importée et achetée en plus grandes quantités, est aujourd'hui un produit nettement plus dosé et souvent moins cher que les fleurs dans ce canton. La situation peut être différente ailleurs en Suisse.

Les analyses des projets de *drug checking* en Suisse ont donné lieu à plus de quarante alertes en lien avec des produits liés au cannabis en 2025. Celles-ci incluent plus d'une quinzaine d'alertes avec des produits contenant des cannabinoïdes de synthèse – des molécules qui agissent sur les mêmes récepteurs que le THC du cannabis mais sont généralement beaucoup plus puissantes et dangereuses. Les autres alertes concernent souvent des produits contenant du delta-8-THC, une molécule dont les effets sont similaires mais moindres que ceux du delta-9-THC de la plante de cannabis. Il semble que le delta-8-THC identifié ici soit lié à la conversion chimique de CBD en THC. Une partie des produits qui contiennent cette molécule pourraient aussi provenir des marchés du cannabis légal d'Amérique du Nord. L'Agence européenne sur les drogues rend d'ailleurs attentif-ve à une hausse des saisies provenant de cette région dans le courrier et le fret aérien à destination de l'Europe.

2. Politique

Conflit d'intérêt
entre industrie
et santé publique

Légalisation : les leçons d'autres pays

Les analyses et évaluations de la légalisation du cannabis se multiplient au plan international. Des méta-analyses de travaux de recherche montrent notamment que si l'on libéralise le marché du cannabis, celui-ci va rapidement proposer des produits moins chers et plus dosés en THC qu'ils ne l'ont jamais été sur le marché noir, ce qui explique aussi en partie la hausse de la consommation régulière de cannabis chez les adultes. Ce constat rappelle cruellement les conflits entre objectifs de santé publique et intérêt économiques.

La première partie de l'évaluation de la légalisation de la possession et de l'auto-culture de cannabis en Allemagne montre un autre résultat problématique. Si l'on rechigne à ouvrir un marché régulé, on n'offre pas d'alternative au marché noir aux personnes qui consomment et ce sont alors certains acteurs privés du domaine de la santé qui viennent le concurrencer en proposant des prescriptions pseudo-médicales. Ce scénario à l'américaine – où des acteurs économiques se substituent au marché noir – n'épargne d'ailleurs pas la Suisse puisque des cabinets médicaux en ligne proposent désormais la prescription de cannabis « médical » que certaines pharmacies vendent apparemment à des prix proches de ceux du marché noir.

La voie suisse

Entre ces deux voies problématiques, il en existe une troisième que la Suisse est l'un des rares pays à emprunter, celle de développer une régulation du cannabis qui permette, d'une part, de concurrencer le marché noir en offrant un accès légal au cannabis et, d'autre part, de donner la priorité aux objectifs de santé publique plutôt qu'à ceux de l'économie. Cette approche se décline désormais sous deux formes. La première est celle des sept essais pilotes scientifiques de vente de cannabis qui permettent de comprendre et évaluer la faisabilité et l'impact d'une future régulation du cannabis. La seconde est celle d'un avant-projet de loi sur les produits du cannabis qui prévoit la mise en place d'un marché régulé qui réponde aux impératifs de la santé publique.

Les essais pilotes qui se déroulent depuis trois ans ont déjà montré qu'une régulation du cannabis est possible, qu'elle n'entraîne à priori pas de problèmes particuliers, mais aussi que certains modèles étudiés sont très attentifs à la santé publique alors que d'autres le sont moins. Quant au projet de loi, il reprend les apprentissages qui ont été faits jusqu'ici dans le domaine de la régulation du cannabis sur le plan international en assurant notamment la sécurité des produits, en imposant une vente de cannabis supervisée par les cantons et qui doit être à but non lucratif, en prévoyant la possibilité de taxer le cannabis en fonction de sa dangerosité, en interdisant la publicité ou en assurant que les mesures de protection de la jeunesse soient meilleures que celles que l'on connaît pour l'alcool et le tabac.

3. Nos revendications

→ LPCan: Saisir l'opportunité

Les parlementaires fédéraux ont aujourd'hui l'opportunité d'adopter une régulation du cannabis orientée sur des objectifs de santé publique et qui peut être effectivement transposée dans la réalité comme l'ont montré certains essais pilotes de vente de cannabis en cours. Cette opportunité ne devrait pas être manquée, notamment parce qu'il est peu probable qu'une telle approche pragmatique puisse être reproduite l'avenir en raison des intérêts économiques émergents liés au cannabis. Les exemples américains et canadiens montrent que le développement de groupes d'intérêt liés au cannabis conduira à l'avenir à des débats où la santé publique aura un rôle nettement moins important.

→ Des améliorations nécessaires

Si l'avant-projet de loi sur les produits du cannabis développé par le parlement fait la synthèse des apprentissages internationaux de la légalisation du cannabis en matière de santé et de sécurité, il comprend encore quelques points qui doivent être améliorés.

Les mécanismes de financement des mesures de régulation et de contrôle que les cantons et la Confédération devront supporter doivent être mieux définis et explicités. Changer le statut légal du cannabis requiert de pouvoir contrôler et accompagner la mise en œuvre d'un marché régulé mais aussi d'évaluer son impact sur la consommation et la santé de la population. Particulièrement dans une période d'économies chez les pouvoirs publics comme celle que nous connaissons, il importe de s'assurer que les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une telle réforme soient disponibles.

Le maintien de la tolérance zéro vis-à-vis de la conduite automobile poursuit une inégalité de traitement avec d'autres substances (alcool, médicaments) qui peut difficilement être justifiée. Il faudra donc s'atteler à trouver des techniques et des seuils pour pouvoir effectivement associer la consommation de cannabis et l'inaptitude à la conduite, afin d'éviter que des personnes qui sont en état de conduire un véhicule soient lourdement condamnées de manière injuste simplement parce qu'elles ont des traces de THC dans le sang.

D'autres aspects pratiques, comme les types de produits, le taux de THC maximum ou les quantités qui peuvent être obtenues pourraient aussi, sur la base de l'expérience des essais pilotes, être adaptés dans le but de protéger encore davantage la santé publique.

COCAÏNE, HÉROÏNE, ECSTASY, ETC



Comprendre et répondre à la « crise du crack »

Pour la quatrième année consécutive, de nombreuses villes suisses font face à une situation difficile s'agissant de la consommation et du trafic de drogues, y inclus dans l'espace public. Ces difficultés sont liées à la « crise du crack », une problématique complexe qui réunit une très grande disponibilité de la cocaïne, la diffusion de l'usage du crack, la dégradation de la situation sociale et sanitaire de personnes qui consomment des drogues et l'émergence de nouveaux groupes de personnes en situation de marginalité. Si de nombreuses villes et de nombreux cantons essaient de trouver des réponses au niveau local, il manque encore un soutien au niveau national pour mieux comprendre les enjeux liés à cette crise et y trouver des solutions.

Une autre préoccupation est de se préparer à l'arrivée possible d'opioïdes de synthèse dont la consommation provoque une énorme vague de décès en Amérique du Nord. Jusqu'à maintenant, on n'a pas encore observé leur diffusion en Suisse ni une pénurie d'héroïne liée à l'interdiction de la culture d'opium en Afghanistan par les talibans. Mais il faut rester vigilant.

Rédaction : Frank Zobel ; Ivo Krizic ; Florian Labhart ; Jonathan Chavanne et Camilla Sculco

1. Situation actuelle

Cocaïne : une offre en expansion

L'Europe fait face à une vague de trafic de cocaïne sans précédent et qui se développe depuis déjà une dizaine d'années. Elle se traduit par une grande accessibilité de la substance qui se reflète chez nous notamment par une pureté très élevée et des prix très bas. Comme avec l'héroïne dans les années 1980, la Suisse est ainsi confrontée à un facteur externe qu'elle ne maîtrise pas, mais qui a des incidences majeures sur sa situation en matière de drogues. On manque aussi de données précises pour comprendre précisément l'état de situation et son évolution en Suisse.

Les données disponibles suggèrent une légère mais constante hausse de la consommation de cocaïne en Suisse depuis 20 ans. Selon l'Enquête suisse sur la santé (ESS) de 2022, environ 1 % de la population (15-64 ans) en aurait consommé durant les derniers 12 mois, ce qui correspondrait à un peu plus de 50 000 personnes. Ces chiffres ne reflètent certainement pas l'ensemble de la consommation. On observe ainsi que nos quatre pays voisins affichent des prévalences plus élevées lors de ce type d'enquêtes alors même que les analyses des eaux usées montrent que c'est dans les villes suisses que l'on consomme les plus grandes quantités de cocaïne. Des enquêtes menées dans certains groupes d'âge ou milieux montrent aussi des prévalences de consommation très élevées qui dépassent sensiblement les résultats de l'ESS. Les indicateurs sanitaires suggèrent également que les demandes de traitement et les séjours hospitaliers liés à la cocaïne ont plus que doublé durant la dernière décennie. Les dénonciations liées à la consommation de cocaïne se maintiennent elles aussi à un niveau très élevé après une hausse qui a commencé en 2016. Quant aux espaces de consommation supervisés en Suisse, ils rapportent, comme à Bâle, une hausse de la part de consommation de cocaïne, surtout sous forme de crack.

(Trop) peu de données
pour beaucoup de
questions

Ainsi, si l'offre de cocaïne paraît clairement se développer, il est plus difficile d'évaluer l'évolution de la consommation. Presque tous les indicateurs suggèrent une hausse progressive de cette consommation et des problèmes qui y sont liés, mais l'amplitude de cette hausse est difficile à mesurer précisément.

Héroïne : consommation et approvisionnement apparemment stables

Les données relatives à la consommation d'héroïne sont également lacunaires. Les quelques indicateurs disponibles (demandes de traitement, hospitalisations, dénonciations) sont globalement stables ou en baisse. On observe toutefois une augmentation des décès liés à la drogue, qui historiquement concernent principalement l'héroïne, mais qui sont désormais sans doute impactés par la diffusion de la cocaïne et en particulier du crack.

La situation semble stable, mais nécessite un monitoring de près

Les conséquences de l'interdiction de la culture de l'opium par les Talibans en Afghanistan constituent un sujet de préoccupation parce qu'elle pourrait conduire à une pénurie d'héroïne et à l'arrivée d'autres opioïdes. Cependant, les données disponibles ne montrent pas (encore) de variations sévères au niveau de la pureté et des prix de l'héroïne en Suisse. Des rapports internationaux suggèrent également que les stocks d'héroïne et la production qui se poursuit en Afghanistan et dans certains pays voisins continuent d'alimenter les marchés. En parallèle, quelques échantillons d'héroïne très pure ont été identifiés par les projets de drug checking en Suisse, sans que leur provenance soit clairement établie.

Ecstasy, amphétamine et méthamphétamine : peu de données

Les projets de *drug checking* constituent une source importante pour le monitoring du marché noir

On dispose également de peu d'informations permettant d'évaluer la situation pour les autres substances illégales, notamment l'ecstasy, l'amphétamine et la méthamphétamine, ainsi que pour les nouvelles substances psychoactives (NPS). Selon l'ESS de 2022, environ 1 % des adultes en Suisse ont déclaré avoir consommé de l'ecstasy au cours de la dernière année. Plus de la moitié des alertes émanant des projets de *drug checking* en 2025 concernaient cette substance pour, en particulier, des risques liés à un dosage trop élevé ou à la présence d'autres molécules. Les cathinones de synthèse restent aussi très présentes dans ces alertes, ce qui reflète sans doute leur consommation, notamment en milieu festif.

Kétamine : un sujet d'inquiétude

La kétamine est une autre substance dont on parle beaucoup, en raison de sa diffusion, notamment mais pas seulement en milieu festif, et des risques que sa consommation peut entraîner en matière de santé physique (p.ex. maladies urinaires). L'enquête annuelle coordonnée par Infodrog montre une prévalence de la consommation durant l'année très élevée de 36 % dans un échantillon non-représentatif d'environ mille personnes où prédominent les hommes et les moins de 35 ans. Une étude qui se base sur des analyses de cheveux auprès d'une cohorte de jeunes adultes en milieu urbain à Zürich note que la consommation de kétamine durant les trois derniers mois a passé de 2 % en 2018, lorsque ces jeunes avaient 20 ans, à 6 % en 2022 lorsqu'ils-elles en avaient 24. Ces prévalences étaient trois à quatre fois plus élevées que celles rapportées par les personnes elles-mêmes.

2. Politique

L'actualité parlementaire fédérale liée aux drogues illégales, hors cannabis, ne comprend que quelques objets qui concernent l'arrivée possible d'opioïdes de synthèse ou la lutte contre le trafic de drogue.

Mesures de crise des villes et communes

Les enjeux se manifestent depuis quelques années surtout au niveau local, avec de nombreuses collectivités publiques, villes et cantons, qui font face à une hausse conséquente des problèmes liés à la consommation de cocaïne et surtout de crack. Cette évolution a conduit à de multiples mesures comme la mise en place de nouveaux espaces de consommation sécurisés à Lausanne, Fribourg, Genève (annexe pour le crack), Zürich (pour la population non résidente) et prochainement à Coire. D'autres mesures, notamment pour rejoindre et aider les personnes qui consomment des drogues dans l'espace public par des équipes sociales et/ou médicales, ont aussi été développées, par exemple à Genève ou à Lucerne. Des essais de prescriptions médicale de stimulants ou d'autres substances sont aussi en discussion ou en planification, notamment à Zürich, Bâle et Genève

Les villes réagissent
comme elles peuvent

Soutien limité de la part de la Confédération

L'activisme des villes suisses, qui ne concerne pas seulement les grands centres urbains mais aussi des communes plus petites comme Coire, Brugg ou Yverdon, tranche avec l'attitude des autorités fédérales. Hormis une table ronde annuelle très utile organisée par l'OFSP, il n'y a ni d'analyse nationale de la situation, de soutiens financiers ou logistiques à des projets pilotes locaux ou de mesures de coordination nationale à la hauteur des difficultés et urgences rencontrées par les collectivités locales. La politique drogue fédérale des 4 piliers des années 1990 semble s'être dissipée dans la stratégie nationale addictions et dans la lutte contre la criminalité organisée.

Anticiper les risques liés aux opioïdes de synthèse

Les opioïdes de synthèse, comme le fentanyl et les nitazènes, sont à l'origine de centaines de décès par surdoses chaque jour aux États-Unis et au Canada. La crainte de voir ces substances se diffuser en Suisse, notamment dans le contexte d'une pénurie d'héroïne, ont conduit différentes villes et cantons, avec le soutien de la Confédération, à développer des mesures pour pouvoir y réagir, notamment la mise à disposition de naloxone et la création de réseaux d'échange et d'information. On manque cependant encore d'analyses permettant de comprendre comment ces substances pourraient être diffusées en Suisse et quelles seraient, par exemple, les mesures policières à prendre au niveau national et local.

3. Nos revendications

→ Prendre la mesure des défis du XXI^e siècle

Le marché des drogues s'est profondément transformé depuis le début du XXI^e siècle. On observe une hausse importante de la disponibilité des drogues, souvent accompagnée d'une baisse de leurs prix et une hausse de leur pureté, ce qui suggère parfois une suroffre de produits. Parallèlement, les marchés se sont réorganisés sous l'effet de l'émergence de nouvelles organisations criminelles, de l'évolution des interactions avec l'économie légale, de nouvelles routes et méthodes de trafic, de nouvelles substances, de nouveaux groupes de consommateur·rice·s et de nouveaux canaux de diffusion. Il s'agit dorénavant de prendre la mesure de ces changements et d'évaluer si les politiques et législations en matière de drogues, conçues il y a un siècle, sont encore adéquates pour y répondre. Personne, notamment à Berne, ne semble jusqu'ici vouloir s'atteler à cette réflexion qui semble pourtant assez urgente.

→ Redonner du souffle à la politique des quatre piliers

Face à la crise de l'héroïne et du VIH/Sida des années 1980 et 1990, la Suisse a fait figure de pionnière en développant des approches innovantes centrées sur les besoins des personnes concernées, en favorisant les échanges entre les collectivités publiques et entre les professionnels, en développant les recherches et les outils de monitoring pour comprendre la situation, et en sensibilisant la population à la complexité des enjeux rencontrés. On retrouve aujourd'hui cette dynamique surtout au niveau local avec des villes et des cantons qui s'efforcent de répondre au mieux à des situations qui évoluent rapidement, mais dont ils ne maîtrisent pas tous les paramètres. Ce qui manque encore c'est un soutien et leadership de la Confédération, notamment dans les domaines de la coordination, de l'échange de savoirs, de la recherche et du monitoring. C'est précisément le rôle que Loi fédérale sur les stupéfiants lui attribue.

Au niveau local, on observe que les modèles d'aide et de soins développés il y a quelques décennies atteignent certaines de leurs limites et auraient besoin d'une mise à jour. De nouvelles approches de prévention, de traitement, de réduction des risques et d'application de la loi sont à inventer, tout comme de nouveaux modèles de collaboration entre ces piliers de la politique drogue. Une réflexion à ce sujet, par exemple sous la forme de nouvelles stratégies cantonales et nationale avec de nouveaux objectifs dans ce domaine, serait certainement utile.

MÉDICAMENTS PSYCHOACTIFS*



Malgré une réelle prise de conscience, les contrôles peinent à suivre

Chez les jeunes, la consommation mixte de médicaments et d'autres substances peut évoluer de manière fluctuante. La codéine semble rester un problème.

La prise de conscience des risques liés aux antalgiques opioïdes qui présentent un potentiel de dépendance s'est apparemment accrue, les efforts de sensibilisation portant leurs fruits. Mais si l'OFSP a adopté des mesures, le parlement ne veut pas aller plus loin.

Constat similaire pour les somnifères et tranquillisants comme les benzodiazépines: plusieurs médias ont soulevé la question de la surprescription dans les EMS, mais un examen plus approfondi n'est pas à l'ordre du jour sur le plan politique.

Par ailleurs, la consommation de prégabaline, encore peu étudiée, suscite certaines inquiétudes.

La priorité aujourd'hui doit ainsi aller au renforcement du monitoring (plutôt qu'à sa réduction), à la poursuite de la sensibilisation et de la formation des professionnel·le·s de la santé ainsi qu'à l'amélioration du contrôle des prescriptions et de la remise.

Rédaction: Markus Meury avec le soutien d'Alwin Bachmann, Infodrog

* Parmi les médicaments psychoactifs présentant un potentiel de dépendance, on compte les antalgiques opioïdes, les antitussifs opioïdes, les somnifères et les calmants ou les analeptiques (stimulants).

1. Situation actuelle

Consommation mixte et mésusage de médicaments chez les jeunes

Le mésusage de médicaments et/ou la consommation mixte concerne 12% des jeunes de 15 ans

Les dernières données disponibles sont issues de l'enquête Health Behaviour in School-aged Children ([HBSC](#)) de 2022. Dans cette étude, 12 % environ des jeunes de 15 ans déclaraient avoir déjà expérimenté au moins une fois des médicaments « pour se droguer » ou mélangés à d'autres substances. Plus spécifiquement, 4 % des garçons et 5 % des filles avaient pris des médicaments pour en ressentir les effets psychoactifs (dont des tranquillisants ou des antalgiques forts). La pratique du *purple drank* ou *lean* – un mélange de sirop contre la toux (avec codéine ou dextrométhorphanne), limonade et souvent alcool – concernait 6 % des garçons et 2 % des filles.

La problématique de la codéine a fait l'objet d'une large couverture médiatique il y a quelques années à la suite de cas de décès et a conduit les autorités (Swissmedic et plusieurs pharmaciens cantonaux) à durcir les dispositions applicables à la remise de sirop contre la toux contenant de la codéine en 2019. La consommation semble toutefois rester un problème, du moins dans certaines régions, comme à [Genève](#).

Parmi la clientèle du *drug checking*, le mélange alcool-benzodiazépines est particulièrement répandu chez les jeunes de 18 ans ou moins

Le dernier rapport [Cannabis, cocaïne, ecstasy & Cie d'Infodrog](#) (2025) analyse des données non représentatives provenant du « Questionnaire consommation récréative de substances » rempli en 2024 dans le cadre des offres de *drug checking*. Ce rapport montre que la polyconsommation (consommation simultanée ou proche de différentes substances légales et illégales, avec ou sans médicaments, hors tabac) concerne 78 % des répondant-e-s de moins de 24 ans, ce qui représente une augmentation par rapport aux années précédentes. Chez les jeunes de 18 ans ou moins, le mélange de benzodiazépines avec de l'alcool était particulièrement répandu en 2023 (il n'y a pas eu d'évaluation séparée en 2024) et concernait 15 % des filles et 11 % des garçons. Dans le groupe le plus jeune (jusqu'à 18 ans), la consommation de benzodiazépines et d'opioïdes est toujours plus répandue que dans l'échantillon global.

Somnifères et tranquillisants : pas de tendance claire

Certains signes suggèrent une baisse, mais pas chez les adolescent-e-s et les jeunes adultes

Si les somnifères et tranquillisants – benzodiazépines et « médicaments Z » en tête – ont des indications claires, ils peuvent aussi entraîner une dépendance et des problèmes tels que accidents ou pseudodémence (avant tout chez les personnes d'un certain âge). Selon les [dernières données en date](#) de l'enquête nationale Santé et Lifestyle, la prise chronique (tous les jours ou presque durant les 30 derniers jours) de somnifères et de tranquillisants semble stable entre 2022 et 2024 et concerne 2 % de la population. Chez les seniors (70 ans et plus), cette part s'élève à 5 %.

Les chiffres d'Interpharma (2024) indiquent un léger recul de la vente de tranquillisants (benzodiazépines comme le Xanax) depuis 2015, recul qui semble toutefois compensé par une légère hausse des ventes de somnifères (mais avant tout ceux à base de plantes).

L'Atlas suisse des services de santé de l'Obsan indique lui aussi une tendance à la baisse de la remise de benzodiazépines dans le secteur ambulatoire, sauf chez les moins de 30 ans. Dans la catégorie des 11 à 30 ans par contre, elle a plutôt augmenté entre 2015 et 2024.

Selon le système de monitoring *act-info*, le nombre de cas pris en charge en ambulatoire pour une consommation problématique de somnifères et de tranquillisants a augmenté jusqu'en 2021, puis semble diminuer depuis. Dans l'ensemble, la proportion des moins de 25 ans a augmenté.

Le taux d'hospitalisations par 1 000 habitants pour des troubles liés à la prise de ces produits est passé pour sa part de 1.0 à 1.9 entre 2012 et 2024.

Antalgiques opioïdes : sur la bonne voie ?

Selon l'enquête Santé et Lifestyle 2024, moins de 1 % de la population de 15 ans et plus prend des antalgiques forts (dans de nombreux cas, probablement des opioïdes) de façon chronique (tous les jours ou presque durant 30 jours). Pour le moment, rien n'indique une évolution comparable à celle qu'ont connue les États-Unis, où la prescription incontrôlée de ces produits a conduit à une véritable crise.

Après une phase de croissance, les quantités de ces produits livrées aux médecins, pharmacies et hôpitaux sont en baisse selon les chiffres de Swissmedic. Alors que les chiffres de la fédération Interpharma montrent une fluctuation des ventes d'antalgiques opioïdes après 2020, ceux publiés par l'Obsan indiquent de leur côté une baisse des doses remises dans le secteur ambulatoire sur la même période.

Anabolisants : consommation très répandue

Les anabolisants font partie du groupe des *image and performance-enhancing drugs* (IPED), utilisés, comme leur nom l'indique, pour améliorer l'apparence et les performances sportives. Ces produits peuvent toutefois aussi engendrer une dépendance. Selon des estimations, entre **200 000 et 300 000 personnes** prennent des anabolisants en Suisse; il s'agit typiquement d'hommes jeunes qui pratiquent un sport de loisirs et non de haut niveau.

Depuis quelques années, les prescriptions d'antalgiques opioïdes montrent des signes à la baisse

Les anabolisants peuvent engendrer une dépendance

Taux de prescription de
benzodiazépines élevé dans
les EMS et les hôpitaux

Personnes vulnérables : EMS et asile

La prescription et la consommation de médicaments psychoactifs parmi les groupes de population vulnérables méritent une attention particulière. La problématique de la polymédication et de l'usage très répandu de benzodiazépines et autres « médicaments Z » chez les aîné·e·s, notamment dans les EMS, est régulièrement mise en lumière.

Une enquête de Tamedia a par ailleurs fait apparaître des constats similaires par rapport à la fréquence de prescription de médicaments psychoactifs dans le milieu de l'asile. Le taux de prescription y est élevé, « souvent en raison d'un manque de moyens et de suivi médical ». Depuis quelques années, la consommation chronique de prégabaline, un médicament contre l'épilepsie et l'anxiété, soulève elle aussi des questions ; elle concerne surtout les migrant·e·s d'Afrique du Nord. Ce médicament présenterait un potentiel de dépendance élevé. Mais il est aussi souvent acheté au marché noir. Des problèmes sont déjà survenus en Angleterre, par exemple, à la suite d'un taux élevé de prescriptions dans la population. Il faudra suivre ce phénomène de près en Suisse ces prochaines années.

2. Politique

Stratégie nationale
Addictions: la consommation
mixte est mise en avant dans
le plan de mesures

Le [plan de mesures 2025–2028 de la Stratégie nationale Addictions](#) publié en été 2024 par l'OFSP sur mandat du Conseil fédéral a identifié la consommation mixte chez les jeunes comme l'une des deux thématiques spécialisées auxquelles une attention particulière sera portée ces prochaines années. La formalisation de cette priorité thématique vient ainsi renforcer les démarches déjà entreprises par l'OFSP et ses partenaires ces dernières années.

Sur le plan parlementaire, plusieurs interventions ont été déposées en 2024 et en partie traitées depuis. De manière générale, le Conseil fédéral et le Parlement sont rarement prêts à examiner de façon approfondie le mésusage de médicaments psychoactifs et, à plus forte raison, à procéder à des améliorations. Ils se contentent de rappeler qu'il appartient aux services de prise en charge spécialisés ou au secteur médical d'intervenir et de renvoyer à certaines initiatives et données disponibles :

- L'[interpellation Weichelt](#) (24.3305), en 2024, demandait s'il était nécessaire d'agir dans le domaine des somnifères et tranquillisants. Dans sa réponse, le Conseil fédéral renvoie au plan de mesures de la Stratégie nationale Addictions, tout en admettant qu'il n'existe pas de monitoring concret des dépendances. La réponse au [postulat Weichelt](#) (24.3784) déposé par la suite, qui réclame un « rapport sur l'insomnie chronique », n'apporte pas non plus de solution dans ce domaine.
- Seule exception, le Conseil national a adopté, contre l'avis du Conseil fédéral, une [motion](#) de Verena Herzog (24.3384) qui charge ce dernier de « mettre en place des mesures pour empêcher que des psychotropes soient utilisés dans les établissements médico-sociaux (EMS) et les cliniques psychiatriques dans le seul but de calmer les résidents ». Le Conseil des États a toutefois rejeté la motion en septembre 2025 en estimant qu'il n'y a pas de problème dans ce domaine.
- En ce qui concerne les opioïdes forts, la conseillère aux États Maya Graf a demandé dans une [interpellation](#) (24.4071) des « données sur la remise et la consommation d'opioïdes en Suisse pour la prévention des épidémies ». Il existe effectivement des données sur la remise et la consommation, mais pas de données consolidées sur les dépendances — un problème appelé à s'accroître avec les coupes prévues dans le domaine du monitoring de la consommation de substances.

Un article paru récemment dans le [Swiss Medical Weekly](#) a porté sur une analyse comparée de la situation concernant les antalgiques opioïdes aux États-Unis et en Suisse. Selon cet article, les risques de surconsommation sont clairement plus élevés aux États-Unis, mais il existe également des facteurs de risque et des domaines dans lesquels il est nécessaire d'agir en Suisse, par exemple la forte pression psychique sur les jeunes, qui peut mener à l'automédication, et la pression exercée sur les travailleur-euse-s pour une reprise rapide du travail après un accident ou une maladie. À cela s'ajoute la pression sur les coûts de la santé. Les médecins ne disposant plus que de 20 minutes pour prodiguer des conseils, la remise de médicaments reste souvent la seule solution — autant de domaines problématiques auxquels la politique ne s'est pas suffisamment intéressée jusqu'ici.

En attendant, l'OFSP et Promotion Santé Suisse financent des projets de la FMH et d'Unisanté visant à améliorer la gestion des antalgiques ([PEPra](#) et [DependAntalgie](#)).

Les interventions portant
sur les somnifères et
les antalgiques opioïdes
n'ont guère fait bouger les
choses à ce jour

La pression sur les jeunes,
les travailleur-euse-s et les
médecins peut être un facteur
de surconsommation

Des sensibilisations et des
formations sont en cours
auprès des professionnel-le-s
de la santé

3. Nos revendications

Bien que la surconsommation et le mésusage de médicaments soient connus de longue date, le Conseil fédéral et le parlement n'accordent pas suffisamment d'attention à cette problématique.

→ Renforcer une information de qualité

Le potentiel de dépendance des médicaments psychoactifs reçoit encore trop peu d'attention. Nous soutenons par conséquent :

- la sensibilisation du personnel médical, des pharmacies, mais aussi de la population (parents, etc.) par des campagnes régulières d'envergure nationale ;
- la diffusion à large échelle de recommandations et d'outils de prévention pour les professionnel-le-s comme ceux de la [FMH](#) ou de [Vieillissement et addictions](#) ainsi que le renforcement de la formation sur la prescription éclairée de médicaments psychoactifs et sur les alternatives ;
- la formation d'enseignant-e-s, animateur-ice-s jeunesse, etc. aux questions entourant la consommation mixte dans une optique d'intervention précoce.

→ Contrôler efficacement les prescriptions et la remise

Le contrôle de la remise de médicaments psychoactifs doit être amélioré. Le développement du dossier électronique de santé (DES) et du système d'ordonnance électronique (E-ordonnance) offre une opportunité dans ce domaine, par exemple à travers l'intégration systématique de toutes les prescriptions, y compris les renouvellements. Cela permettra aux professionnel-le-s de santé et aux pharmacies de consulter facilement les traitements en cours et les quantités déjà délivrées avant toute remise. La mise sur pied d'un registre national des prescriptions et remises pour les médicaments psychoactifs à fort potentiel de dépendance doit être envisagée en parallèle.

→ Renforcer la collecte des données au lieu de couper dans le monitoring

Le marché des médicaments psychoactifs et les pratiques de consommation ne cessent d'évoluer. Il importe par conséquent de ne pas tailler dans le *trendspotting*, le monitoring et la recherche, mais de les maintenir, voire de les développer pour détecter ces évolutions et, in fine, permettre aux différents acteur-ice-s concerné-e-s d'adapter rapidement leur action. Il convient notamment de suivre avec une vigilance accrue la consommation de prégabaline et d'anabolisants. Les pratiques de consommation des groupes en situation de vulnérabilité doivent elles aussi faire l'objet d'une attention particulière.

→ Étendre des offres de *drug checking*

La consommation mixte et l'usage détourné de médicaments concernent également des personnes très jeunes. En matière de réduction des risques, le développement de mesures spécifiques permettant aux personnes mineures d'accéder à ces offres doit être soutenu – une proposition qu'appuie également la [Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles \(CFANT\)](#).

JEUX DE HASARD ET D'ARGENT



« Rien ne va plus » : renforcer la protection des joueur·euse·s pour ne pas en arriver là

Environ 7 % des jeunes adultes présentent un usage problématique des jeux de hasard et d'argent, plus de 18 000 nouvelles exclusions de jeu ont été prononcées en une année et les pertes des joueur·euse·s dépassent les deux milliards de francs : les chiffres montrent que les problèmes liés aux jeux de hasard et d'argent sont en hausse en Suisse. L'aide, quand elle a lieu, arrive souvent tardivement, lorsque le jeu et les dettes ont déjà entraîné d'immenses dégâts. Le risque est ainsi grand que les personnes concernées passent à travers les mailles du filet.

Les interventions déposées au Parlement se heurtent aux intérêts des exploitants. L'évaluation de la loi sur les jeux d'argent devra faire la lumière sur les failles dans la protection des joueur·euse·s.

Rédaction : Monique Portner-Helfer ; Dörte Petit ; Luca Notari

1. Situation actuelle

La Suisse compte actuellement 20 maisons de jeu en activité au bénéfice d'une concession, dont 9 proposent des offres légales en ligne. Si, globalement, le secteur est florissant, le paysage des casinos se transforme. La fermeture de plateformes en ligne ou celle du casino de Schaffhouse l'automne dernier dénotent un marché marqué par une vive concurrence.

Menée tous les cinq ans, l'Enquête suisse sur la santé (ESS) fournit des données sur l'usage problématique des jeux de hasard et d'argent. La part des personnes qui présentaient un problème de jeu au cours des 12 mois précédant l'enquête (derniers chiffres: 2022) dans la population de 15 ans et plus était de 4.3 %¹. C'est dans le groupe d'âge des 15 à 24 ans qu'elle est la plus élevée (6.1 %). Elle atteint déjà 2.8 % parmi les adolescent·e·s mineur·e·s (15 à 17 ans), qui ne devraient pourtant pas jouer du tout, et grimpe à 7.3 % chez les jeunes adultes (18 à 24 ans). Comme le montre une étude réalisée par Addiction Suisse et par le Groupement Romand d'Études des Addictions (GREA) avant et après l'entrée en vigueur de la loi sur les jeux d'argent (LJAr) en 2019, la proportion de joueur·euse·s problématiques a doublé entre 2018 et 2021, passant de 2.3 % à 5.2 %.

Hausse marquée des exclusions de jeu

Avant l'entrée en vigueur de la LJAr, quelque 3 500 nouvelles exclusions de jeu étaient prononcées chaque année. Ce chiffre a augmenté de façon marquée depuis 2019. Les exploitants font état de 18 216 nouvelles exclusions de jeu en 2024; cela représente une hausse de 23 % par rapport à 2023 (14 787). Le nombre total de personnes frappées d'une exclusion de jeu durant les années 2020 à 2024 correspond à près de 1 % de la population adulte en Suisse. La plupart des exclusions sont prononcées par des casinos en ligne. En 2024, le nombre de personnes frappées d'une exclusion de jeu a augmenté de 35 % par rapport à 2023 dans le groupe d'âge des 18 à 30 ans. Au total, davantage de personnes ont été exclues au cours des cinq dernières années que pendant les 18 ans qui ont précédé l'entrée en vigueur de la LJAr, celle-ci autorisant les casinos en ligne depuis 2019.

Aux pertes estimées pour les offres illégales² s'ajoutent les pertes des joueur·euse·s (qui correspondent au produit brut des jeux) lors de jeux proposés par les opérateurs légaux en Suisse. Par rapport à 2023 (2 066.9 millions), celles-ci ont augmenté pour atteindre 2 148.2 millions de francs en 2024. Sur ce montant, les jeux de loterie (Swisslos et Loterie Romande) représentent 1 250.2 millions et les jeux de casino terrestres et en ligne 898 millions. Les casinos terrestres enregistrent un recul de 5.8 % par rapport à l'année précédente, alors que le secteur des jeux en ligne affiche une progression de 8.5 %.

Plus de **18 000**
nouvelles exclusions de
jeu en une année

Plus de **2 milliards**
de francs de pertes pour les
joueur·euse·s

¹ Dans l'Enquête suisse sur la santé (ESS), cela correspond aux deux catégories « pathologique » et « à risque » définies dans l'étude. Des questions similaires (mais pas identiques) sur l'usage problématique figuraient dans l'avant-dernière enquête (2017), de sorte que les données ne permettent qu'une comparaison limitée. Elles mettent toutefois une augmentation en évidence.

² Selon un rapport sur le marché des casinos suisses en ligne (non régulé) mandaté par la Fédération suisse des casinos et publié l'an dernier, ce marché représente environ 180 millions de francs (estimation pour 2023).

Plusieurs **conflits d'intérêts** entravent la protection des joueur·euse·s

Les ménages concernés croulent sous les dettes

Les personnes qui sollicitent les services de conseil en matière d'endettement citent souvent des problèmes de santé ou un accident comme principale raison de leurs dettes. Les dettes de jeu jouent également un rôle important. Selon les statistiques de [Dettes Conseils Suisse](#), l'endettement moyen des personnes concernées atteint quelque 93 000 francs. Ainsi, 6 % des personnes qui se font conseiller mentionnent l'« addiction [au jeu](#) » parmi les causes de leur endettement.

L'argent provenant des pertes de jeu est également affecté à des buts d'utilité publique au niveau cantonal et à l'AVS/AI, ce qui peut soulever des conflits d'intérêts : d'un côté, l'État doit protéger les joueur·euse·s du jeu problématique, de l'autre, il finance des tâches d'utilité publique avec leur argent. Pour les exploitants, cela constitue une publicité qu'ils ne se privent pas de mettre en avant.

Des incitations partout et en tout temps

Les incitations en lien avec les jeux de hasard et d'argent sont omniprésentes dans la vie de tous les jours, comme le révèle [une étude](#) mandatée par le canton de Genève. Les jeunes de 16 à 18 ans sont exposé·e·s à une multitude de stimuli aussi bien en ville de Genève que sur internet. Les sources de ces incitations incluent des fournisseurs suisses légaux de jeux en ligne, des influenceur·euse·s diffusant des contenus qui présentent le jeu sous un angle humoristique ou « lifestyle » ainsi que des offres étrangères illégales et des publicités pour des jeux. Or, la littérature scientifique montre que la publicité pour les jeux de hasard et d'argent influence l'attitude et le comportement des jeunes.

Trop de personnes passent à travers les mailles du filet

L'évolution des exclusions et des pertes de jeu décrite ci-dessus contraste avec le nombre de personnes qui sollicitent une aide professionnelle. Selon l'enquête institutionnelle réalisée dans le cadre d'[act-info](#), environ 1 300 personnes ont été admises dans une structure ambulatoire ou résidentielle principalement pour des problèmes liés aux jeux de hasard et d'argent en 2024. Environ, 9 personnes sur 10 étaient des hommes, l'âge moyen se situant à un peu plus de 37 ans.

On peut par conséquent nourrir de sérieux doutes quant au fait que les personnes qui ont un problème de jeu bénéficient d'un accompagnement adéquat, et ce d'autant plus que les personnes frappées d'une exclusion de jeu peuvent se tourner vers des offres étrangères illégales. Ces offres de jeu sont quasi illimitées et le blocage des sites non autorisés prend beaucoup trop de temps et peut être contourné. Les opérateurs illégaux peuvent adapter légèrement l'URL, ce qui permet aux nouvelles pages de rester facilement repérables dans les moteurs de recherche.

Entrées en traitement dans une structure spécialisée pour un problème de jeu de hasard ou d'argent :

1 300 personnes

Le **blocage** de sites web étrangers peut rapidement être contourné

2. Politique

Un **sujet politique explosif**, notamment parce qu'il y a beaucoup d'argent en jeu

Dans une interpellation déposée en septembre 2025, la conseillère nationale Jessica Jaccoud demande quelles mesures seront prises pour s'assurer que tous les exploitants appliquent correctement les dispositions légales concernant les exclusions de jeu. Elle mentionne un arrêt du Tribunal fédéral, qui a rejeté intégralement le recours du Grand Casino Baden SA contre une sanction administrative prononcée par la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ). La plus haute autorité judiciaire a ainsi confirmé la sanction de 1.8 million de francs suisses. Comme le note l'auteur de l'interpellation, le rapport de l'Autorité intercantonale de surveillance des jeux d'argent (Gespa) révèle une pratique de la Loterie Romande contraire à la jurisprudence. On peut dès lors se demander si le nombre d'exclusions de jeu prononcées ne serait pas encore plus élevé si la LoRo excluait officiellement toutes les personnes jugées à risque selon ses propres critères. Dans sa réponse, le Conseil fédéral renvoie à l'évaluation de la loi sur les jeux d'argent, qui montrera dans quelle mesure il y a lieu de réviser la réglementation (notamment dans le domaine de la protection contre le « jeu excessif »).

Dans une autre interpellation (juin 2025), Jessica Jaccoud demande sur quelles données la CFMJ se fonde pour estimer que la situation est stable et souhaite savoir ce que fait le Conseil fédéral pour remédier à des données lacunaires. Selon la réponse de celui-ci, le nombre des exclusions de jeu n'a pas augmenté de manière significative. L'observation du marché est importante, mais comme les données ne seront plus relevées dans le cadre de l'Enquête suisse sur la santé (ESS), la Gespa et la CFMJ examinent une proposition alternative pour collecter ces informations.

De la publicité pour les jeux de hasard et d'argent même à la Poste

Dans une interpellation (mars 2025), le conseiller national Ueli Schmezer demande si la publicité faite par la Poste Suisse pour des jeux de hasard et d'argent en ligne (bonus à utiliser pour des jeux sur les quittances) est conforme au droit. Selon le Conseil fédéral, ce type de publicité est légal. Il peut toutefois arriver que des mineurs et des personnes frappées d'une exclusion de jeu soient indirectement exposés à de telles réclames. Pour rappel, la publicité qui cible ces groupes est interdite en Suisse.

L'évaluation de la loi très attendue

Le Conseil fédéral évalue actuellement la loi sur les jeux d'argent (LJAr). Les premières conclusions de l'organisation externe chargée de l'évaluation sont attendues pour la fin de 2026. Les thèmes analysés sont notamment les effets de la nouvelle réglementation dans le domaine du marché légal des jeux et l'efficacité des réglementations en vigueur pour certaines catégories de jeux, ainsi l'efficacité de la protection des joueur·euse·s et des mesures de lutte contre les jeux de hasard et d'argent illégaux. La publicité et la protection des mineur·e·s seront également évaluées dans ce cadre.

3. Nos revendications

Les jeux de hasard et d'argent ne sont pas des biens de consommation anodins. Les mesures de prévention et d'aide doivent par conséquent être renforcées. Il convient d'agir dans les domaines de la publicité, de la prévention, des failles dans les exclusions de jeu et des offres illégales émanant de plateformes basées à l'étranger.

→ Repérer les problèmes avant qu'ils ne prennent de l'ampleur

Dans une optique de repérage précoce, un comportement de jeu problématique devrait être identifié rapidement sur toutes les plateformes légales et dans les casinos. Pour cela, un système centralisé s'impose (suivi des comportements de jeu des joueur·euse·s).

→ Bloquer efficacement et au plus vite les offres illégales

Il s'écoule beaucoup trop de temps avant que les sites internet des plateformes non autorisées en Suisse soient bloqués³. Il convient d'augmenter sans délai les ressources, notamment techniques, pour procéder aux blocages. Par ailleurs, une bonne partie de la publicité qui atteint les jeunes concerne ces sites illégaux. L'interdiction de la publicité pour les offres non autorisées (art. 74 LJAr) doit enfin être respectée. La question se pose également en relation avec la publicité pour des sites étrangers de paris sportifs diffusée sur des chaînes dont la réception est possible en Suisse, comme Eurosport.

→ Protéger les joueur·euse·s à l'étranger également

À l'heure actuelle, les personnes frappées d'une exclusion de jeu en Suisse peuvent continuer à jouer dans des casinos terrestres à l'étranger. Le système de protection n'est donc pas efficace. Il convient de mettre en place des accords supplémentaires comme celui qui a été signé avec le Liechtenstein afin de permettre l'échange de données relatives aux personnes frappées d'une exclusion de jeu et la reconnaissance mutuelle des exclusions.

→ Interdire la publicité additionnelle gratuite pour les loteries

Les projets d'utilité publique financés par la redistribution des bénéfices nets des loteries ne devraient pas porter le logo de ces dernières et faire ainsi de la publicité. Il s'agit en effet d'une redistribution prévue par la loi et non d'un parrainage volontaire, comme pour la dîme de l'alcool (pour laquelle on n'exige pas que les projets affichent le logo des producteurs de spiritueux).

³ Selon la loi, l'accès aux jeux d'argent en ligne doit être bloqué lorsque ceux-ci sont proposés en Suisse sans autorisation ou que l'exploitant de ces offres a son siège à l'étranger ou dissimule celui-ci.

ACTIVITÉS EN LIGNE



Avoir le courage de réglementer l'espace numérique

Les produits numériques font partie de notre vie et comportent de multiples avantages. Des problèmes peuvent néanmoins survenir lorsqu'une personne perd le contrôle du temps passé en ligne et néglige de ce fait d'autres dimensions essentielles du quotidien. 7 % des jeunes de 15 ans qui vont sur les réseaux sociaux en ont un usage problématique. Le fait est que ces offres sont conçues de manière à inciter les utilisateur·rice·s à rester longtemps en ligne et à influencer leurs usages.

L'accès des jeunes aux réseaux sociaux et l'utilisation du téléphone portable dans les écoles suscitent le débat au niveau politique mais, pour le moment, aucune mesure de régulation efficace n'est envisagée pour lutter contre les mécanismes manipulateurs de ces réseaux — des mesures pourtant indispensables, qui s'imposent de toute urgence.

Rédaction: Monique Portner-Helfer; Marina Delgrande Jordan

1. Situation actuelle

Les outils digitaux et les applications numériques font partie du quotidien des jeunes comme des personnes âgées. Selon l'étude Digital Seniors 2025, neuf personnes sur dix utilisent Internet dans le groupe d'âge des 65 ans et plus. Un peu plus d'un tiers vont sur les réseaux sociaux et jouent à des jeux en ligne. Les jeunes, de leur côté, font un large usage des applications numériques, comme le montre la dernière étude JAMES. Mais si les activités en ligne présentent des avantages, comme la possibilité d'avoir des échanges, de se distraire, de s'informer et de se former, elles recèlent également des risques d'addiction liés aux modèles d'affaire de certaines d'entre elles.

Des produits numériques qui peuvent mener à l'addiction

La conception délibérément addictive de certaines offres numériques – en particulier les réseaux sociaux et certains jeux vidéo - amène certaines personnes à perdre le contrôle du temps qu'elles leur consacrent et à négliger d'autres dimensions essentielles de l'existence (relations sociales, obligations professionnelles ou scolaires, etc.). On parle alors d'usage problématique.

Selon l'Enquête suisse sur la santé (ESS) de 2022, 7 % de la population âgée de 15 ans et plus est concernée par un usage problématique de produits numériques; cela correspond à 500 000 personnes environ. Les 15 à 24 ans, qui constituent le groupe qui utilise le plus ces produits, sont les plus touchés (22 %). Selon l'Enquête nationale auprès des élèves HBSC de 2022, environ un-e jeune de 15 ans sur six joue tous les jours à des jeux vidéo en ligne. Parmi celles et ceux qui y jouent, quelque 3 % présentent un usage problématique. Plus de 80 % des jeunes de 15 ans vont tous les jours sur les réseaux sociaux, le taux d'usage problématique s'établissant à 7 % dans ce groupe d'âge.

L'usage problématique peut, dans certains cas, aller jusqu'à l'addiction. Le diagnostic doit toutefois être posé dans un cadre clinique. Depuis 2019, le trouble lié à l'usage des jeux vidéo (de même que celui lié à l'usage des jeux de hasard et d'argent, voir module séparé) est en effet spécifiquement inclut dans la Classification internationale des maladies (CIM-11) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Un diagnostic clinique (non spécifique) peut également être établi en relation avec l'usage des réseaux sociaux.

Maintenir en ligne et inciter à dépenser de l'argent

Sous l'angle de la prévention des addictions, le problème n'est pas « simplement » le temps d'écran, qui suscite de vifs débats et est source de conflits dans de nombreuses familles; c'est aussi et surtout les mécanismes manipulateurs des réseaux sociaux et de certains jeux vidéo qui exploitent le système de récompense situé dans le cerveau pour capter l'attention et, ainsi, le temps et les données des utilisateur-ric-e-s ou pour les inciter à dépenser de l'argent.

Les **mécanismes manipulateurs** exploitent le système de récompense situé dans le cerveau

Chez l'enfant, le développement de la **capacité de contrôle** peut pâtir de l'usage intensif des réseaux sociaux.

C'est le cas par exemple des conceptions qui incluent des éléments de jeux de hasard et d'argent (*loot boxes*, systèmes gacha, etc.), qui jouent sur la peur de manquer quelque chose (*Fear Of Missing Out*, ou FOMO, p. ex. jeux qui continuent quand on n'est pas en ligne) ou sur la récompense attendue des interactions avec les autres (p. ex. les « likes »). À cela s'ajoutent les « dark patterns », qui rendent le processus d'achat peu clair (p. ex. monnaie virtuelle occultant les dépenses réelles dans les jeux).

Dans les jeux vidéo, le modèle d'affaire des microtransactions est désormais dominant. Celles-ci englobent en particulier les *loot boxes* (des coffres à butin virtuels au contenu présenté comme aléatoire) ou les systèmes gacha (tirage de personnages ou d'objets rares), qui sont considérés comme particulièrement problématiques.

Des risques pour le développement des jeunes

Le cerveau se développe durant l'enfance et l'adolescence, notamment le cortex préfrontal, qui contient nos capacités de contrôle et de raisonnement. Cela explique pourquoi l'on craint qu'un usage quotidien intensif des réseaux sociaux à cet âge puisse avoir des répercussions négatives. Ces produits ne stimulent guère les capacités susmentionnées ; ils visent avant tout à activer le système de récompense, ce qui expose les jeunes non seulement au risque de développer une addiction, mais aussi de compromettre leur développement cognitif.

Demandes de traitement

Selon le système de monitoring [act-info](#), en 2024, un peu plus de 2 % des personnes prises en charge par les structures professionnelles d'aide aux personnes souffrant d'addiction en Suisse l'étaient principalement pour des problèmes liés à des activités en ligne (le type d'activité n'est pas précisé). Il s'agissait en grande majorité d'hommes (88 %), l'âge moyen s'établissant à 29 ans.

2. Politique

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national a déposé un postulat sur la protection face aux fonctionnalités supplémentaires des jeux vidéo (microtransactions) qui charge le Conseil fédéral d'élaborer un rapport sur les différents types de microtransactions qui présentent des risques en matière d'addiction et sur les moyens à mettre en place par la Confédération pour les prévenir.

Le Règlement sur la coopération en matière de protection des consommateurs, ou réseau CPC, coordonné par la Commission européenne, a adopté une série de directives visant à réglementer les microtransactions dans les jeux sous toutes leurs formes. Ces directives s'adressent à l'industrie et ne sont pas contraignantes.

Les répercussions négatives
des réseaux sociaux chez les
jeunes suscitent le débat

L'interdiction des réseaux sociaux pour les jeunes suscite la controverse. Une pétition munie de plus de 60 000 signatures réclame une limite d'âge pour protéger les enfants. Une motion déposée en décembre dernier au Conseil national par Nina Fehr Düsel met l'accent sur la vérification de l'âge sur les réseaux sociaux et, par conséquent, sur une meilleure protection des enfants. Le Conseil des États souhaite lui aussi préserver les enfants et les adolescent·e·s des répercussions négatives des réseaux sociaux. Lors de la dernière session de printemps, il a accepté deux postulats qui vont dans ce sens. Avant cela, le conseiller national Andrey Gerhard avait déjà demandé, dans une interpellation (décembre 2024), comment on pourrait améliorer la protection des mineur·e·s avec des limites d'âge numériques anonymes. Dans son intervention, il se référait à la décision de l'Australie d'interdire l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 16 ans. Dans sa réponse, le Conseil fédéral se déclare disposé à examiner, sur la base des postulats Vara Céline (24.4480) et Graf Maya (24.4592), si et dans quelle mesure il serait utile de définir une limite d'âge pour les réseaux sociaux.

Interdiction du téléphone portable dans les écoles

La gestion des smartphones et des tablettes dans les établissements scolaires donne lieu à des débats nourris, et ce également dans les cantons. Ainsi, Nidwald a introduit des directives pour l'utilisation des appareils numériques à l'école obligatoire. Le canton d'Argovie a également mis en place, à compter du mois d'août 2025, une interdiction des appareils électroniques privés dans les établissements de la scolarité obligatoire. En Suisse romande, plusieurs cantons ont également introduit des restrictions concernant l'utilisation du smartphone à l'école. Dans le canton de Vaud, par exemple, les téléphones portables, interdits à l'école obligatoire depuis 2019, doivent désormais être éteints ou en mode silence durant les cours au post-obligatoire. D'autres cantons, comme ceux de Neuchâtel et de Genève, ont adopté des mesures similaires¹.

¹ Voir aussi le baromètre d'Axa sur la cybersécurité 2025.

3. Nos revendications

Une possible interdiction des réseaux sociaux aux moins de 16 ans suscite de vifs débats. Pour Addiction Suisse, il est plus judicieux d'adopter des mesures de régulation ciblant les aspects négatifs des jeux vidéo, des réseaux sociaux et des *chat-boxes* conversationnels, et de promouvoir le développement des compétences nécessaires pour faire bon usage de ces produits numériques. Cela implique également de soutenir les personnes qui encadrent les jeunes (parents, corps enseignant, etc.).

Addiction Suisse estime que des mesures de régulation s'imposent dans les domaines ci-après.

→ Mettre un frein aux pratiques qui influencent les choix

Il convient de restreindre le recours à des mécanismes visant à influencer le comportement des utilisateur·rice·s pour les inciter à passer beaucoup de temps en ligne et à y dépenser de l'argent, à savoir les mécanismes qui incluent des éléments de jeux de hasard et d'argent, tels que *loot boxes* et systèmes gacha, ceux qui jouent sur la peur de manquer quelque chose (FOMO) et sur les récompenses attendues des interactions avec les autres (« like »). À cela s'ajoutent les « dark patterns » qui occultent les dépenses réelles, par exemple à travers l'emploi d'une monnaie virtuelle.

→ Introduire des limites d'âge pour renforcer la protection des mineur·e·s

Des dispositifs techniques permettant de contrôler l'accès aux contenus sont nécessaires afin de garantir que seules les personnes qui ont l'âge minimum requis puissent accéder aux plateformes et effectuer des achats et des achats intégrés (microtransactions). C'est ce que réclame notamment aussi la Session des jeunes.

→ Protéger des pratiques manipulatoires sur les réseaux sociaux et dans les jeux vidéo

Le champ d'application de la loi fédérale sur la protection des mineur·e·s dans les secteurs du film et du jeu vidéo devrait être élargi aux réseaux sociaux pour tenir compte de tous les éléments en lien avec les pratiques manipulatoires de l'économie de l'attention qui sont susceptibles d'affecter la santé psychique des jeunes. La fondation [Protection de l'enfance Suisse](#) demande elle aussi la mise en place d'une protection contre les algorithmes addictogènes dans le cadre de la loi sur les plateformes de communication et les moteurs de recherche.

Les expert·e·s qui ont rédigé cette édition

Jonathan Chavanne - Collaborateur scientifique senior, cannabis / cocaïne, héroïne, ecstasy, etc

Marina Delgrande Jordan - Co-responsable secteur Recherche, produits tabagiques et nicotiques / activités en ligne

Ivo Krizic - Chef de projet, cannabis / cocaïne, héroïne, ecstasy, etc

Florian Labhart - Chef de projet senior, alcool / cannabis / cocaïne, héroïne, ecstasy, etc

Markus Meury - Porte-parole

Luca Notari - Chef de projet senior, jeux de hasard et d'argent

Dörte Petit - Cheffe de projet senior, jeux de hasard et d'argent

Monique Portner-Helfer - Porte-parole

Camilla Sculco - Collaboratrice scientifique, cannabis / cocaïne, héroïne, ecstasy, etc

Rachel Stauffer Babel - Chef de projet senior, produits tabagiques et nicotiques

Frank Zobel - Directeur adjoint et co-responsable secteur Recherche, cannabis / cocaïne, héroïne, ecstasy, etc

Impressum

Download www.addictionsuisse.ch/panorama

Éditeur **Addiction Suisse**

Addiction Suisse est une fondation indépendante reconnue d'utilité publique. Sa mission est de prévenir et de réduire les problèmes liés à la consommation de substances psychoactives et à d'autres comportements pouvant engendrer une addiction. Nous développons et vulgarisons les connaissances scientifiques et concevons des projets de prévention qui répondent aux besoins. Nous œuvrons en faveur de mesures efficaces et respectueuses vis-à-vis des personnes concernées.

www.addictionsuisse.ch

Copyright © 2026 **Addiction Suisse**, Lausanne

Tous les contenus peuvent être utilisés avec la mention d'Addiction Suisse.
